

PROCÈS – VERBAL

La Section permanente de la Commission Académique d'Action Sociale chargée d'étudier les dossiers de secours et de prêts, s'est réunie le jeudi 9 mars 2023 au Rectorat – 20 boulevard d'Alsace Lorraine à Amiens en présentiel et par visio conférence.

Étaient présents :

Au titre de l'Administration :

- Monsieur Samuel HAYE, directeur des Ressources Humaines ;
- Madame Anny-Claude GUÉNARD, Responsable du bureau de l'Action sociale.

Au titre des représentants des personnels :

- Monsieur Julien VILLAIN, ARTF – lycée Gay Lussac – Chauny (UNSA Education) ;
- Monsieur Mohamed ROUANE, contractuel enseignant – lycée Donation Rothschild – Saint Maximin (SGEN-CFDT) ;
- Monsieur Patrice LELOIR, Professeur certifié – lycée Pierre Mendès France- Péronne (SNALC) ;
- Monsieur Arnaud CHOPIN, Directeur d'école – EEPU Petit Saint Jean – Amiens (FNEC FP FO) ;

Au titre des représentants de la Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale :

- Madame Murielle BAILLY, MGEN ;
- Madame Francine SERIER, MGEN ;
- Madame Sylvie PARIS, MGEN ;

Assistaient également à la séance :

- Madame Barbara LURASCHI, Assistante sociale des personnels à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Aisne ;
- Madame Marie Hélène POULAIN, Assistante sociale des personnels à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Aisne ;
- Madame Stéphanie DISSAUX, Assistante sociale des personnels à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Oise ;
- Monsieur Xavier DURAND, Assistante sociale des personnels à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Oise ;
- Madame Elodie BLANC, Assistante sociale des personnels à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Somme ;
- Madame Catherine HAPPIETTE, Assistante sociale des personnels à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Somme ;
- Madame Christèle DINGEON, Conseillère Technique de Monsieur le Recteur pour le Service Social ;
- Madame Peggy FLANDRE, SAENES – Rectorat d'Amiens (SGEN-CFDT) ;

Excusés :

- Monsieur Guy BOUDEVILLE, Adjoint au Chef de la Division des Prestations sociales ;
- Madame Sabah ABDELLATIF, Professeur certifiée – collège A Lejeune – Amiens (FNEC FP FO) ;
- Monsieur Willy DESTREZ, Ingénieur – Rectorat de l'académie d'Amiens (FSU) ;
- Madame Aurélie STROBBE, Professeur certifiée – collège J Verne – Rosières en Santerre (FSU) ;
- Monsieur Philippe FORTIN, MGEN ;

Le Président remercie les participants de leur présence et ouvre la séance à 9h40.

En l'absence d'autres points, le Président propose de passer à l'examen des dossiers.

53 dossiers sont à examiner dont 52 relevant du BOP 214 dont 1 présenté à des fins de régularisation et 1 du BOP 139.

Après étude, il est proposé à Monsieur le Recteur de retenir les actions sociales suivantes :

➤ **Secours urgents et exceptionnels sans régie d'avances :**

- 48 bénéficiaires (annexe 1) pour l'enseignement public, dont 2 cités également à l'annexe 3, faisant l'objet d'une aide versée pour partie sous forme de virement et pour partie sous forme de prêt,
- 1 bénéficiaire (annexe 2) pour l'enseignement privé,

➤ **Prêts**

- 4 propositions (annexe 3) dont 2 cités également à l'annexe 1, faisant l'objet d'une aide versée pour partie sous forme de virement et pour partie sous forme de prêt,

En outre, la CAAS émet un avis défavorable pour les dossiers suivants :

➤ **2 dossiers rejetés ou ajournés (annexe 4).**

En l'absence d'autres points, Monsieur le Président remercie les participants et clôture la séance à 11h35.

Le Président de séance



Samuel HAYE

SECOURS URGENTS ET EXCEPTIONNELS SANS REGIE D'AVANCES – BOP ENSEIGNEMENT PUBLIC

Après examen de la Commission, il est proposé la répartition suivante en 48 dossiers de la somme de TRENTRE ET UN MILLE NEUF CENTS EUROS (31 900 euros) sur les crédits ministériels du programme 214 :

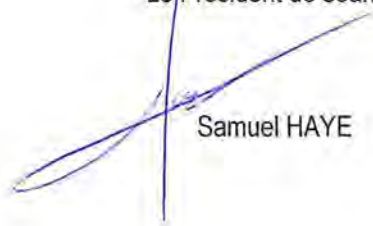
X	dossier identifié sous le n°	1	instruit par la DSDEN	80		700,00 €
X	dossier identifié sous le n°	2	instruit par la DSDEN	60		300,00 €
X	dossier identifié sous le n°	3	instruit par la DSDEN	60		600,00 €
X	dossier identifié sous le n°	5	instruit par la DSDEN	80		500,00 €
X	dossier identifié sous le n°	6	instruit par la DSDEN	80		500,00 €
X	dossier identifié sous le n°	7	instruit par la DSDEN	80		800,00 €
X	dossier identifié sous le n°	8	instruit par la DSDEN	60		700,00 €
X	dossier identifié sous le n°	10	instruit par la DSDEN	80		800,00 €
X	dossier identifié sous le n°	11	instruit par la DSDEN	80		1 000,00 €
X	dossier identifié sous le n°	12	instruit par la DSDEN	60		300,00 €
X	dossier identifié sous le n°	13	instruit par la DSDEN	80		1 000,00 €
X	dossier identifié sous le n°	14	instruit par la DSDEN	60		100,00 €
X	dossier identifié sous le n°	15	instruit par la DSDEN	O2		1 000,00 €
X	dossier identifié sous le n°	16	instruit par la DSDEN	60		600,00 €
X	dossier identifié sous le n°	17	instruit par la DSDEN	60		400,00 €
X	dossier identifié sous le n°	18	instruit par la DSDEN	O2		700,00 €
X	dossier identifié sous le n°	19	instruit par la DSDEN	O2		1 000,00 €
X	dossier identifié sous le n°	20	instruit par la DSDEN	O2		500,00 €
X	dossier identifié sous le n°	21	instruit par la DSDEN	O2		400,00 €
X	dossier identifié sous le n°	22	instruit par la DSDEN	80		1 000,00 €
X	dossier identifié sous le n°	23	instruit par la DSDEN	80		1 000,00 €
X	dossier identifié sous le n°	24	instruit par la DSDEN	80		1 200,00 €
X	dossier identifié sous le n°	25	instruit par la DSDEN	80		300,00 €
X	dossier identifié sous le n°	26	instruit par la DSDEN	60		500,00 €
X	dossier identifié sous le n°	27	instruit par la DSDEN	O2		600,00 €
X	dossier identifié sous le n°	29	instruit par la DSDEN	O2		800,00 €
X	dossier identifié sous le n°	30	instruit par la DSDEN	80		500,00 €
X	dossier identifié sous le n°	31	instruit par la DSDEN	60		500,00 €
X	dossier identifié sous le n°	32	instruit par la DSDEN	80	régularisation secours hors commission	1 000,00 €
X	dossier identifié sous le n°	33	instruit par la DSDEN	80		400,00 €
X	dossier identifié sous le n°	34	instruit par la DSDEN	O2		400,00 €
X	dossier identifié sous le n°	35	instruit par la DSDEN	80		700,00 €
X	dossier identifié sous le n°	36	instruit par la DSDEN	O2		500,00 €
X	dossier identifié sous le n°	38	instruit par la DSDEN	O2		1 200,00 €
X	dossier identifié sous le n°	39	instruit par la DSDEN	80		1 000,00 €
X	dossier identifié sous le n°	40	instruit par la DSDEN	80		400,00 €
X	dossier identifié sous le n°	41	instruit par la DSDEN	60		500,00 €
X	dossier identifié sous le n°	42	instruit par la DSDEN	O2		600,00 €
X	dossier identifié sous le n°	43	instruit par la DSDEN	O2		700,00 €
X	dossier identifié sous le n°	44	instruit par la DSDEN	80		1 000,00 €

X	dossier identifié sous le n°	45	instruit par la DSDEN	60	900,00 €
X	dossier identifié sous le n°	46	instruit par la DSDEN	80	500,00 €
X	dossier identifié sous le n°	47	instruit par la DSDEN	60	400,00 €
X	dossier identifié sous le n°	49	instruit par la DSDEN	O2	800,00 €
X	dossier identifié sous le n°	50	instruit par la DSDEN	60	400,00 €
X	dossier identifié sous le n°	51	instruit par la DSDEN	80	500,00 €
X	dossier identifié sous le n°	52	instruit par la DSDEN	60	700,00 €
X	dossier identifié sous le n°	53	instruit par la DSDEN	80	1 000,00 €

48 bénéficiaires

31 900 euros

Le Président de séance



Samuel HAYE

SECOURS URGENTS ET EXCEPTIONNELS SANS REGIE D'AVANCES – BOP ENSEIGNEMENT PRIVE

Après examen de la Commission, il est proposé la répartition suivante en 1 dossier de la somme de MILLE EUROS (1 000 euros) sur les crédits ministériels du programme 139 :

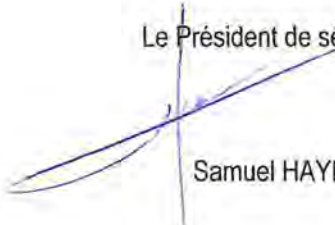
X dossier identifié sous le n° 28 instruit par la DSDEN 02 1000,00 €

1 bénéficiaire

1 000 euros

Le Président de séance

Samuel HAYE



PRETS SANS INTERETS 09/03/23

X	dossier identifié sous le n°	9	instruct par la DSDEN	80	1 020 € sur 24 mois sans franchise
X	dossier identifié sous le n°	26	instruct par la DSDEN	60	1 000 € sur 20 mois franchise 3 mois
X	dossier identifié sous le n°	37	instruct par la DSDEN	80	3 000 € sur 24 mois franchise 6 mois
X	dossier identifié sous le n°	39	instruct par la DSDEN	80	900 € sur 24 mois franchise 3 mois

Le Président de séance




Samuel HAYE

DOSSIERS REJETES et AJOURNES – CAAS DU 09/03/2023

Ces demandes sont soit non éligibles, soit considérées comme non prioritaires ou ne relevant pas de l'action sociale au regard des dispositions de la circulaire ministérielle n° 2007-121 du 23 juillet 2007 :

X	dossier identifié sous le n°	4	instruit par la DSDEN	80	complément d'information
X	dossier identifié sous le n°	48	instruit par la DSDEN	80	complément d'information

Le Président de séance



Samuel HAYE